

**Fiche B3 : COORDONNATEUR(TRICE) DU RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP)**

<p><b>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN de la Manche et sous l'autorité fonctionnelle de l'I.E.N. de circonscription et du (de la) principal(e) du collège, participer à l'animation du (des) projet(s) de réseau(x).</li> </ul>
<p><b>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</b></p>	<p><b><u>Domaine administratif</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secrétaire du comité de pilotage (COFIL) du réseau, il/elle est notamment chargé(e) de préparer les décisions et de les mettre en œuvre.</li> <li>▪ Il/elle participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du (des) projet(s) du (des) réseau(x).</li> <li>▪ Il/elle tient à jour et analyse les indicateurs du tableau de bord du (des) réseau(x).</li> <li>▪ Il/elle instruit les dossiers relatifs aux demandes de financement des actions, prépare le budget et suit son exécution en étroite relation avec le/la principal(e) et le/la gestionnaire.</li> </ul> <p><b><u>Domaine pédagogique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il/elle assure la coordination pédagogique de l'ensemble des enseignants engagés dans le réseau.</li> <li>▪ Il/elle apporte son concours aux formations professionnelles initiales et continues des enseignants exerçant en éducation prioritaire.</li> </ul> <p><b><u>Domaine partenarial</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il/elle met en œuvre une stratégie d'information et de communication en direction des acteurs du (des) réseau(x) et des partenaires.</li> <li>▪ Il/elle assiste ou représente le responsable de l'éducation prioritaire dans ses relations avec les partenaires.</li> <li>▪ Il/elle contribue à la mise en place d'une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire. Il/elle développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau.</li> </ul>
<p><b>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir une bonne appréhension des difficultés rencontrées par les élèves et les enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) pour apporter des éléments de réponse relevant de sa compétence.</li> <li>▪ Posséder une solide connaissance du terrain et être apte à assimiler les procédures administratives.</li> <li>▪ Connaître les enjeux du REP et de la refondation de l'éducation prioritaire.</li> <li>▪ Présenter des qualités relationnelles. Sens de l'écoute, de la coopération et de la communication.</li> <li>▪ Savoir travailler en équipe et en partenariat élargi.</li> <li>▪ Être force de proposition, impulser et accompagner une dynamique de projet.</li> <li>▪ Être capable d'animer des équipes, à conduire des réunions et des animations.</li> </ul>
<p><b>REGIME INDEMNITAIRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ NBI : 30 points 147.68€/mois</li> <li>▪ n°1883 : Indemnité de sujétion REP 144,50€/mois (<i>temps plein en REP</i>)</li> <li>▪ n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois</li> <li>▪ n°1995 : Indemnité de missions particulières 52.08€/mois</li> </ul>